

Direction Générale des Services

Conseil municipal du 26 juin 2026 DELIBERATION

Rapporteuse : Madame la Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien DE TRUCHIS

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ Maire, Présidente,
M. Nicolas MALEIG, M. Sami BOURI, Mme Elodie JIMENEZ, M. Stéphane LARTIGUE, Mme Flora LAPERNE, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, et M. Patrick NAVARRO, Adjoints,
M. Raymond VILLALBA, Mme Marie SAYERSE, M. Joël RESTIF, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Philippe GARROTÉ, M. Frédéric LOUSTAU, M. Sébastien DE TRUCHIS, Mme Sabine SALLE, Mme Maïtena FERRAN, Mme Céline BODET, Mme Hélène HIEL, M. Iñaki ECHANIZ, M. Michel ADAM, M. Alfredo DOS SANTOS, Mme Lydia LAGARONNE, Mme Carole LADEUIX, M. Jordan OSSAU-TRESAUGUE et M. Hugo COUCHINAVE, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- Mme Geneviève CIMORRA donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- M. Jean-Michel IDOÏPE donne pouvoir à M. Stéphane LARTIGUE
- Mme Sonia CAMPAGNE donne pouvoir à Mme Sabine SALLE
- Mme Nadia DUPEROUSSE donne pouvoir à Mme Carole LADEUIX
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Michel ADAM

Était absente :

- Mme Anne SAOUTER

9 - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Conformément à l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante (...) un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente ».

La CCSPL de la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE s'est réunie le 10 juin 2026 à l'Hôtel de Ville pour y examiner les dossiers suivants :

1/ Rapport annuel 2025 des délégataires de services publics suivants :

- Centre Nautique de SOEIX – Association Foyer Rural de SOEIX
- Fourrière municipale – SERVITRANS/SADT

2/ Rapport annuel 2025 de services assurés en régie :

- Régie de l'eau potable
- Régie de l'assainissement

3/ Information sur les concessions de mobiliers urbains :

- Abris-voyageurs, sucettes et matériel non publicitaire - CITYZ MEDIA
- Micro-signalétique – GIROD MEDIA

Il est précisé que :

- Tous les rapports remis par les délégataires et les services concernés ont été adressés aux membres de la Commission,
- Les représentant.es des délégataires, et responsables des services assurés en régie, ont été invité.es à présenter eux.elles.-mêmes leur rapport annuel aux membres de la commission, et se sont ainsi tenu.es à leur disposition pour répondre à leurs questions sur la gestion et l'organisation du service,
- Les membres élu.es et représentant.es des associations ont été invité.es à faire part de leurs remarques et observations sur chaque dossier examiné.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir prendre connaissance du rapport d'activités 2025 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) annexé au présent rapport.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article L1413-1,

Vu le rapport d'activités de la CCSPL annexé à la présente délibération,

Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

- **PREND ACTE** du rapport annuel d'activités 2025 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Ainsi délibéré à OLRON Ste-MARIE, ledit jour 26 juin 2026.

Suivent les signatures.-

La Maire,

AFFICHÉ LE 30/06/2026



Marie-Lyse BISTUÉ

